

DECISION DU MAIRE DE ST LAURENT DES ARBRES

N°023/2023 - 1.1 - M.P

Objet : Avenant au contrat du groupe MEDIA PLUS COMMUNICATION pour la mise à jour du plan de la commune et la fabrication d'une nouvelle affiche

Le Maire de SAINT LAURENT DES ARBRES ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 ;

Vu la délibération n° 006/2021 du conseil municipal en date du 11 mai 2021 déléguant au maire la compétence relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ;

Vu le décret n°2009-194 du 18 février 2009 relatif à l'exercice des activités commerciales et artisanales ambulantes ;

Vu le contrat d'édition gratuite d'un plan guide du groupe MEDIA PLUS COMMUNICATION, ZI Secteur C7 – Allée des informaticiens 06700 SAINT LAURENT DU VAR établi pour une durée de 3 ans du 15/10/2021 au 14/10/2024 et renouvelable une fois par reconduction expresse pour une période de même durée.

Considérant qu'il convient de mettre à jour le plan de la commune et de fabriquer une nouvelle affiche en tenant compte du renouvellement des annonceurs publicitaires ;

DECIDE

Article 1 : De signer l'avenant au contrat d'édition gratuite d'un plan guide transmis par le groupe MEDIA PLUS COMMUNICATION, ZI Secteur C7 – Allée des informaticiens 06700 SAINT LAURENT DU VAR pour la mise à jour du plan de la commune et la fabrication d'une nouvelle affiche en compte du renouvellement des annonceurs publicitaires.

Article 2 : Le groupe MEDIA PLUS COMMUNICATION prend à sa charge tous les frais occasionnés par l'édition de cette publication sans aucune participation financière de la commune grâce à des emplacements publicitaires prévus à cet effet.

Article 3 : La commune s'engage à fournir à MEDIA PLUS COMMUNICATION les articles rédactionnels et les documents photographiques dont elle reste seule responsable.

Article 4 : La durée du contrat reste inchangée.

St Laurent des Arbres, le 30 mars 2023.

Le Maire,

Sylvie BARRIED VIGNAL

